

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	37

N° 176/2017

OBJET : Ecole de musique intercommunale / Modification du volume horaire des Assistants Territoriaux d'Enseignements Artistiques principaux titulaires de 2^{ème} classe (ATEA) – professeur de batterie/percussion

L'an deux mille dix-sept et le 11 juillet à 18h00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 4 juillet 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Serge MAGGILOLO, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, M. Jean-Claude ROUANE à M. Floréal MUNOZ, Mme Danielle TENSA à M. René AZEMA, M. Michel ZDAN à M. Serge BAURENS.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Nadia ESTANG,
Messieurs Serge DEMANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

ABSENTS NON EXCUSES : Mesdames Carole LAFUSTE et Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU, Messieurs Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE et Régis GRANGE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Joëlle TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la décision de création par délibération en date du 24 mars 2010 d'une école de musique intercommunale sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que compte tenu du nombre croissant d'inscriptions comptabilisées à ce jour et de l'augmentation de 19 heures pour les Interventions en Milieu Scolaire pour la période de fonctionnement septembre 2017 / juin 2018 v approuvée en conseil communautaire du 6 juin 2017, il convient d'ajuster les volumes horaires par des augmentations ou des diminutions d'heures sans pour autant changer le volume global affecté depuis 2 ans.

Il rappelle la décision, par délibération n° 53/2016 du conseil communautaire en date du 7 juin 2016, de procéder à l'ouverture d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique filière culturelle, professeur de percussion : 10h/20^{ème}. Il est proposé de passer ce poste à 12h/20^{ème}.

Il informe les membres de l'assemblée que le Comité Technique devra être consulté quant à cette demande et sous réserve d'avis favorable, il conviendra de supprimer le poste existant.

		Situation 2016/2017	Nouvelle Situation	Avis CT requérir	à	Evolution à compter du 1 ^{er} septembre 2017
Cadre d'emploi	Discipline					
ATEA Principal de 2^{ème} classe	Percussion	10h	12h	Oui		Suppression poste 10h et création de poste 12h

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

Autorise Monsieur le Président à ajuster le volume horaire des professeurs d'enseignements musical comme ci-dessus proposé par suppression et création de nouveaux postes ;

Mandate ce dernier à l'effet de procéder à l'ensemble des formalités administratives nécessaires afin de pourvoir les postes correspondants ;

Le mandate à l'effet de procéder à l'ajustement des crédits nécessaires au budget 2017 et aux budgets à venir de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS